



**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES
PLATEFORMES DE COMPOSTAGE
de Bischwiller et Dettwiller (2025-2035)**

**Règlement de la Consultation
(R.C.)
PHASE CANDIDATURES**

Personne publique

SMITOM SECTEUR HAGUENAU-SAVERNE

Personne Responsable du Marché

Le Président

Objet de la consultation

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES PLATEFORMES DE
COMPOSTAGE de Bischwiller et Dettwiller (2025 à 2035)**

Date d'envoi du DCE aux candidats retenus : aux alentours du 9 septembre 2024

Remise des candidatures

Date limite de réception des candidatures : 2 septembre 2024

05/07/2024	RC candidatures dsp compostage	RC - Règlement de la consultation	1	/	4	
------------	--------------------------------	-----------------------------------	---	---	---	--

Sommaire

1. Acheteur public	3
SMITOM de Haguenau-Saverne	3
2. Type et objet de la consultation	3
3. Conditions de la consultation.....	3
3.1. Procédure de la consultation	3
3.2. Conditions d'exécution du marché	3
4. Modalités de présentation et d'envoi des candidatures et des offres.....	3
4.1. Modalités de remise du dossier de consultation	3
4.2. Conditions d'envoi ou de remise des candidatures	3
4.3. <i>Modalité d'envoi des candidatures dématérialisées</i>	4
4.4. Contenu des candidatures	4
5. Analyse des candidatures	4
6. Documents et renseignements complémentaires	4

1. Acheteur public

L'acheteur public est une collectivité territoriale (syndicat mixte fermé).

SMITOM de Haguenau-Saverne

Adresse : 2 rue du Clausenhof 67590 Schweighouse sur Moder

Adresse postale : BP20364 67507 Haguenau CEDEX

Tél : 03 88 72 04 47 fax : 03 88 72 61 71

Contact@smitom.fr c.hey@smitom.fr www.smitom.fr

2. Type et objet de la consultation

Il s'agit d'une délégation de service public par affermage pour l'EXPLOITATION DES PLATEFORMES DE COMPOSTAGE DE DECHETS VEGETAUX de Bischwiller et Dettwiller (juin 2025 à mai 2035), décrite dans le document provisoire et indicatif « préinformations phase candidatures CONTRAT DSP compostage 2025 » DSP ».

Lieux d'exécution du marché

Plateforme de compostage de Bischwiller (67240)

Plateforme de compostage de Dettwiller (67490)

Tonnage annuel estimé : 30 000 à 35 000 tonnes sur l'ensemble des 2 plateformes (à titre indicatif).

Les quantités minimales garanties par le SMITOM sont de 20 000t/an sur l'ensemble des 2 plateformes.

Les capacités de traitement à garantir par l'Entreprise sont de 35 000 t/an sur l'ensemble des 2 plateformes.

3. Conditions de la consultation

3.1. Procédure de la consultation

La procédure de passation du marché est celle d'une délégation de service (Loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 dite Loi Sapin et à ses décrets d'application). C'est une procédure restreinte.

3.2. Conditions d'exécution du marché

Le service commencera le 1er juin 2025.

4. Modalités de présentation et d'envoi des candidatures et des offres

4.1. Modalités de remise du dossier de consultation

Le Dossier de Consultation des Entreprises est transmis à chaque candidat retenu après la phase des candidatures, vers le 9 septembre.

La totalité des candidatures sera rédigée en langue française.

Les candidats ont la possibilité de télécharger le présent règlement de la consultation ainsi qu'un document préparatoire du contrat, à titre indicatif et restant à modifier, via le site internet <http://www.marchesonline.com> étendu au site www.achatpublic.com ou sur www.smitom.fr/documents à télécharger/marchés publics.

Lors du téléchargement sur achatpublic, le candidat est invité à renseigner le nom du candidat, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires éventuelles diffusées lors du déroulement de la phase de candidatures, en particulier les éventuelles précisions ou reports de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non indication de ladite adresse électronique, ou en cas de suppression de ladite adresse électronique. Il est recommandé à tout candidat de consulter régulièrement la plateforme afin de s'assurer qu'il bénéficie bien des dernières modifications éventuelles.

4.2. Conditions d'envoi ou de remise des candidatures

Les candidatures seront remises par la voie électronique sur le site marchesonline.com étendu au site achatpublic.com pour leur dépôt.

Les candidatures devront être transmises avant le jour et l'heure annoncés sur marchesonline.com.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, le pouvoir adjudicateur invite les soumissionnaires à utiliser les formats : standard .zip ; Adobe® Acrobat®.pdf ; Rich Text , Format.rtf .doc ou .xls

05/07/2024	RC candidatures dsp compostage	RC - Règlement de la consultation	3	/	4	
------------	--------------------------------	-----------------------------------	---	---	---	--

ou .ppt .odt, .ods, .odp, .odg, le cas échéant, le format DWF ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, png.

Cette liste vise à faciliter la lecture des documents par le SMITOM. Pour tout autre format qui serait utilisé par le candidat, celui-ci devra transmettre l'adresse d'un site sur lequel le pouvoir adjudicateur pourra télécharger gratuitement un outil en permettant la lecture. A défaut, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de rejeter la candidature ou l'offre du candidat.

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
- traiter les fichiers constitutifs de sa candidature préalablement par un anti-virus.

4.3. **Modalité d'envoi des candidatures dématérialisées**

Toute action effectuée sur le site marchesonline.com et achatpublic.com sera réputée manifester le consentement du soumissionnaire à l'opération qu'il réalise.

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit ascendant de l'accès Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

Chacun des "dossiers" ou "répertoires" électroniques intégrés dans le pli électronique transmis formant la candidature devra être nommé de la façon suivante : **DSP exploitation des plateformes de compostage**.

Les candidatures n'ont pas à être signées électroniquement.

4.4. **Contenu des candidatures**

Les candidatures contiendront les éléments permettant de juger de la capacité technique et professionnelle du candidat ainsi que son aptitude à exercer l'activité professionnelle :

- une déclaration d'intention de soumissionner,
- les certificat et attestations équivalentes à ceux prévus aux articles 43 et 45 du CMP,
- les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat et de ses sous-traitants éventuels, et en particulier une liste de références en matière de compostage de déchets végétaux;
- la déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations auxquelles se réfère le marché, réalisées au cours des trois derniers exercices.
- une liste de clients au cours des 3 dernières années (ou certificats de capacités) pour des services de mêmes nature et importance, indiquant le montant, la date et le client public ou privé.
- Une attestation de non-redressement judiciaire ou si redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- Une déclaration sur l'honneur datée et signée par le candidat, justifiant :
 - Qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir
 - Qu'il n'a pas fait, au cours des 5 dernières années, l'objet d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail.

5. **Analyse des candidatures**

Lors de l'examen des candidatures, si la PRM constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, elle peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique qui ne saurait être supérieur à 10 jours.

La commission de DSP retiendra les candidatures qui lui semblent adaptées à la qualité attendue du service et aux difficultés liées aux importantes quantités de déchets verts à traiter par ces 2 plateformes.

6. **Documents et renseignements complémentaires**

Pendant la phase candidatures, les potentiels candidats ayant besoin de plus d'informations malgré les informations fournies par le document préparatoire du contrat, pourront poser des questions par courriel à contact@smitom.fr ou c.hey@smitom.fr, avant le 22 août.

Tous les renseignements complémentaires administratifs ou techniques seront transmis vers le 9 septembre aux candidats retenus. Les candidats non retenus en seront informés à la même date.

Etabli à Schweighouse sur Moder,
le 5 juillet 2024

05/07/2024	RC candidatures dsp compostage	RC - Règlement de la consultation	4	/	4	
------------	--------------------------------	-----------------------------------	---	---	---	--